



académie
Clermont-Ferrand

éducation
nationale



Château de Bellevue
Rue Aristide Briand
03 400 YZEURE

Téléphone
04 70 48 02 00
Fax
04 70 48 02 28

Le Cabinet

Affaire suivie par :
Gérard DUTHY / AM

Téléphone :
04-70-48-02-01

Mél :
Ce.la03@ac-clermont.fr

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux de
l'Éducation nationale de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école

Mesdames et Messieurs les Enseignants

s/c de Madame et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation nationale

Moulins, le 14 Février 2008

Objet : Organisation de stages de remise à niveau proposés aux élèves présentant en fin d'école primaire des difficultés en français ou en mathématiques.

J'ai l'honneur de vous communiquer les informations relatives à l'organisation des stages de remise à niveau telles qu'elles ont été définies par Monsieur Le Ministre de l'Éducation nationale.

Environ 15% des élèves quittent aujourd'hui l'école primaire avec des lacunes graves dans la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul, qui compromettent leurs chances de réussite scolaire. L'utilisation, pour des actions de soutien personnalisées, des deux heures d'enseignement dégagées par la suppression du samedi matin constituera déjà une réponse nouvelle au traitement de la difficulté scolaire.

Pour aller encore plus loin dans le traitement des difficultés rencontrées par les élèves, le Ministre de l'Éducation nationale souhaite que soit en place un dispositif de stages de remise à niveau pendant la période des vacances scolaires.

Ce nouveau service sera proposé par les professeurs des écoles aux parents ou aux représentants légaux des élèves de CM1 et de CM2 qui présentent des lacunes importantes en français et en mathématiques.

Ces stages se dérouleront à trois périodes de l'année, sur une durée de 15 heures à raison de 3 heures par jour, durant l'une des semaines de vacances de printemps, la première semaine de juillet et la dernière semaine des vacances d'été. Ils s'articuleront avec les dispositifs existant au sein de l'école dans toute la mesure du possible. Plusieurs écoles pourront se regrouper sous la coordination de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription pour proposer ce dispositif.

La capacité d'accueil visée pour ces stages sera voisine de 10% en moyenne des élèves des cours moyens.



Les groupes d'élèves qui bénéficieront de ce nouveau service seront constitués sur la base maximum de six enfants, par les enseignants des classes de cours moyens de l'école ou des écoles concernées. L'implantation des stages sera décidée en accord avec le maire qui ouvrira les locaux scolaires.

L'ensemble du dispositif sera présenté au conseil d'école, il sera inscrit dans le volet du projet d'école concernant l'aide aux élèves rencontrant des difficultés.

2/3

Avant le début du stage, l'enseignant de la classe établira un bilan de compétences en français et en mathématiques de chaque élève concerné qu'il transmettra à l'enseignant ou aux enseignants qui conduiront le stage. C'est sur la base de ce constat que les actions pédagogiques seront conçues de sorte qu'elles puissent commencer dès le début de l'action.

A la fin du stage, une évaluation des progrès de chaque élève sera faite et communiquée à la famille ainsi qu'à l'enseignant de la classe.

Les stages seront conduits par des enseignants du premier degré volontaires. Ils seront rémunérés en heures supplémentaires d'enseignement.

Il est rappelé que ces heures bénéficient depuis octobre dernier d'une exonération fiscale et sociale, qui se cumulera avec la majoration prochaine de 25% de leur taux horaire, conformément aux décisions prises pour améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Le succès de ce dispositif repose sur l'engagement de tous les enseignants du premier degré disponibles pendant les périodes définies. Chacun aura compris les enjeux pour une meilleure réussite de tous les élèves grâce à ces stages gratuits offerts par le service public d'éducation à tous les élèves qui présentent des lacunes importantes en français et en mathématiques de nature à compromettre leur future scolarité au collège. Pour bâtir ce dispositif, nous avons tout d'abord besoin de connaître les enseignants prêts à s'engager. Dans le cadre d'une harmonisation départementale, il est prévu que ces stages fonctionnent pendant les vacances de printemps **le matin** les :

**Lundi 14 avril, Mardi 15 avril, Mercredi 16 avril, Jeudi 17 avril
et Vendredi 18 avril**

Il est possible de s'engager pour la semaine entière ou pour deux ou trois jours. Dans ce dernier cas, des couplages seront recherchés. Ils peuvent nous être proposés.

Je vous demande donc en cas d'intérêt et de disponibilité de retourner le bordereau réponse ci-joint à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription dont vous relevez avant le 6 mars 2008. Une autre enquête sera réalisée pour les sessions de juillet et d'août.

Je vous remercie très chaleureusement pour votre implication.

Gérard DUTHY

**STAGES DE REMISE A NIVEAU CM1 CM2
SESSION DE PRINTEMPS**



3/3

Nom - Prénom :	
Ecole :	
Commune :	
Circonscription :	

Je vous informe de mon intérêt pour participer à un stage de remise à niveau.
Je vous fais part de mes disponibilités

Lundi 14 Avril	Mardi 15	Mercredi 16	Jeudi 17	Vendredi 18

Cocher les cases correspondant à vos possibilités (tous les jours, 2 ou 3 jours successifs)

J'accepte de fonctionner dans une école de ma commune d'exercice	
J'accepte si nécessaire de fonctionner dans une école d'une autre commune proche	

Cocher la case correspondant à vos souhaits.

Ale.....

Signature

A retourner à l'inspecteur de l'Education nationale de votre circonscription pour le 6 mars 2008